

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 02221
Numéro SIREN : 421 742 065
Nom ou dénomination : Organisation Securite Protection Privees

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2022 sous le numéro de dépôt 147524

BILAN - ACTIF

1

Désignation de l'entreprise : SARL ORGANISATION SECURITE PROTECTION PR Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 118 AVENUE JEAN JAURES 75019 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12

Número SIRET* 4 2 1 7 4 2 0 6 5 0 0 0 1 2 Néant *

				Exercice N clos le.		N-1	
				3 0 0 6 2 0 2 2		3 0 0 6 2 0 2 1	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	109 154	AU	44 497	64 657	25 386
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	1 089	BI		1 089	1 089
TOTAL (II)	BJ	110 243	BK	44 497	65 746	26 474	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	232 814	BY		232 814	180 600
	Autres créances (3)	BZ	26 488	CA		26 488	27 745
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	180 964	CG		180 964	176 296
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	660	CI		660	
TOTAL (III)	CJ	440 926	CK		440 926	384 641	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	551 168	IA	44 497	506 671	411 116

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 1 089 (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ORGANISATION SECURITE PROTECTION PR

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.622.....)	DA 7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH 249 557	198 228
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 62 407	51 329
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 320 348	257 942
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 464	343
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 137 279	108 157
	Dettes fiscales et sociales	DY 44 940	44 674
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 3 640	
Compte régul.	EB		
	EC 186 323	153 174	
TOTAL (IV)			
	ED		
Ecart de conversion passif * (V)			
	EE 506 671	411 116	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 186 323	153 174
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ORGANISATION SECURITE PROTECTION PRIVEE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège Social : 118 Avenue Jean Jaurès, 75019 PARIS 19
421 742 065 R.C.S PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2022

Le 27 octobre 2022 à 18:00 heures

Les associés de la société ORGANISATION SECURITE PROTECTION PRIVEE, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 118 Avenue Jean Jaurès, 75019 PARIS 19, sur convocation de la Gérance.

Répartition de l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la Société :

Monsieur ANNE-LOUISE CHRISTIAN	250 parts sociales
Madame TEIXEIRA ELISABETH	250 parts sociales
Total	500 parts détenues

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale entrant en séance.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, les associés présents possèdent 500 parts sociales sur les 500 parts sociales composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est présidée par Madame TEIXEIRA ELISABETH, co-Gérante associée de la Société.

Madame TEIXEIRA ELISABETH, co-Gérante associée de la Société dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- Les statuts de la Société ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de la Société arrêtés au 30 juin 2022.

Madame TEIXEIRA ELISABETH, co-Gérante associée de la Société déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, Madame TEIXEIRA ELISABETH, co-Gérante associée de la Société rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022
- Quitus à la Gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance et décision à cet égard
- Rémunération de Monsieur ANNE-LOUISE CHRISTIAN en sa qualité de co-Gérant
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Madame TEIXEIRA ELISABETH, co-Gérante associée de la Société présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis donne lecture à l'Assemblée Générale du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, Madame TEIXEIRA ELISABETH, co-Gérante associée de la Société déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole, Madame TEIXEIRA ELISABETH, co-Gérante associée de la Société met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 1 758 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée Générale, donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 62 406 euros.

L'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- Au compte report à nouveau : 62 406 euros portant ainsi ce compte à un total de 311 962 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
30 juin 2021	néant	40 %	néant
30 juin 2020	néant	40 %	néant

30 juin 2019	néant	40 %	néant
--------------	-------	------	-------

() Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance, déclare approuver ce rapport dans tous ses termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : REMUNERATION DE MONSIEUR ANNE-LOUISE CHRISTIAN EN SA QUALITE DE CO-GERANT

L'Assemblée Générale décide de maintenir la rémunération de Monsieur ANNE-LOUISE CHRISTIAN, en sa qualité de co-Gérant de la Société, à 42 000 euros brut par an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance, une feuille de présence ayant été signée par les votants.

Le Président de séance